



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **Dispositif des « opérations coup de poing »**

## **Espèces exotiques envahissantes**

# Principes directeurs 2022

- En lien avec la stratégie nationale (objectifs 4 et 5 : intervention sur les espèces présentes), mise en place d'actions opérationnelles de lutte contre les EEE
- Objectif initial de 50 opérations en 2022 (financement actions d'accompagnement de la SNB)
- Bénéficiaires : collectivités, syndicats d'usage, gestionnaires, fédérations d'usagers de la nature, ONG, opérateurs de l'Etat, ...



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Principes directeurs 2022

- Budget 2022 : 1,4 M€
- Subventionnement des projets :
  - 100 k€ maximum par projet
  - 200 k€ maximum pour un même bénéficiaire (si projets multiples)
  - 50% du montant total du projet
- Projets devant démarrer en 2022 (et pouvant se prolonger au-delà)
- DOM éligibles, mais pas COM et PTOM sur 2022



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rôles des parties prenantes

## D(R)EAL :

- Information des porteurs de projets sur le dispositif
- Réception des projets; instruction sur la base d'une grille de notation
- Transmission à la DEB d'informations sélectionnées par projet
- Etablissement des réponses aux porteurs de projet
- Etablissement des conventions de subvention
- Suivi de la consommation de l'enveloppe
- Suivi de la réalisation du projet



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rôles des parties prenantes

## DEB :

- **Elaboration du dispositif et information générale**
- **Financement effectif du dispositif**
- **Sélection finale des projets au regard de critères d'équilibrage entre régions, types de porteurs de projets, espèces concernées, montants proposés, ...**
- **Transmission des éléments de décision aux services instructeurs**
- **Suivi global de la consommation de l'enveloppe**
- **Etablissement d'un bilan de réalisation du dispositif**



# Constitution d'un dossier

## 11 volets :

Volet	Obligatoire	Facultatif
VOLET 1 : PRESENTATION DU PETITIONNAIRE	X	
VOLET 2 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC DU SITE CONCERNE	X	
VOLET 3 : INTEGRATION DE L'OPERATION DANS UN CADRE TERRITORIAL		X
VOLET 4 : OPERATIONS D'INTERVENTION SUR LES POPULATIONS D'EEE	X	
VOLET 5 : GESTION DES DECHETS	X	
VOLET 6 : RESTAURATION DES MILIEUX		X
VOLET 7 : COMMUNICATION		X
VOLET 8 : VALIDATION SCIENTIFIQUE, SUIVI DES RESULTATS ET EVALUATION	X	
VOLET 9 : FINANCEMENT	X	
VOLET 10 : CALENDRIER	X	
VOLET 11 : RESUME PUBLIABLE	X	

# Constitution d'un dossier

- Ce qui est indispensable : actions de terrain (travaux de gestion des populations / restauration de site)
- Pas de dépenses inéligibles : peuvent être financés de l'investissement et du fonctionnement (matériel, salaires, études, ...)
- Les travaux ne doivent pas avoir démarré pour pouvoir être financés
- La durée d'un projet ne peut excéder 3 ans (AAP 2022)

# Organisation sur 2022

**DEMARRAGE  
20 JUIN**

**SELECTION DES DOSSIERS  
AU FIL DE L'EAU :**

4 – Réponse au pétitionnaire  
et établissement de la convention  
de subvention

Porteur de projet

1 – Transmission du projet

Service  
instructeur

2 – Instruction et  
transmission

MTECT / DEB

3 – Sélection et décision de  
financement + / -

- Pas de période fixée de transmission des dossiers
- Fin de la sélection lorsque 100% de l'enveloppe aura été engagée



# Instruction des dossiers

**Grille de notation (outil Excel) basée sur :**

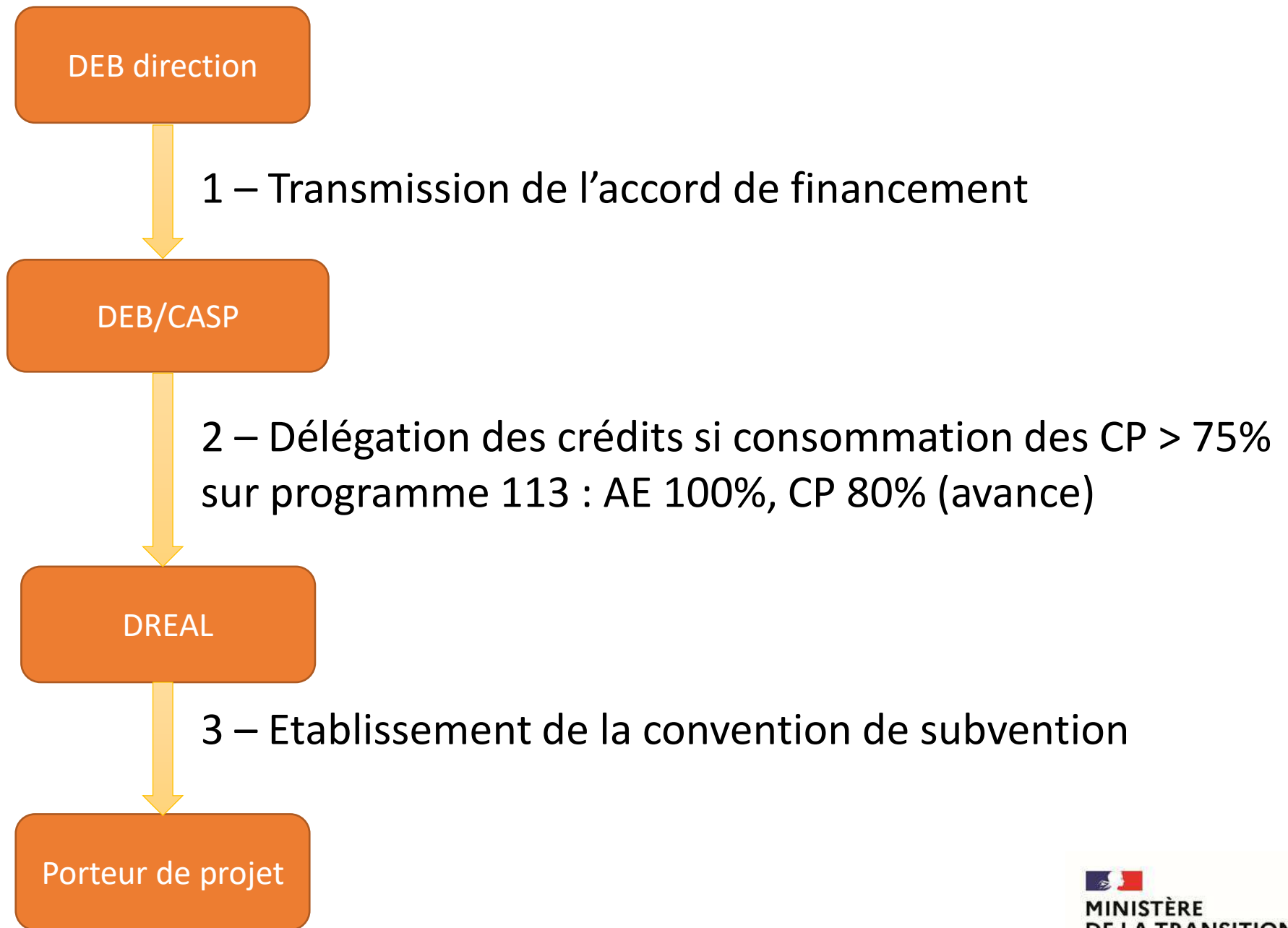
- **Présence et qualité des volets constitutifs du projet**
- **Critères concernant le porteur de projet et l'intérêt de ce dernier**
- **Etablissement de priorités portant sur :**
  - **Les types de porteurs de projet (priorité : petites structures)**
  - **Les espèces (priorité : émergentes et réglementées)**
  - **Les sites concernés (enjeux / biodiversité)**
  - **Les territoires (priorité : territoires insulaires)**
- **Note allant de 4 à 20**



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Financement des dossiers



# Documents techniques disponibles

- Porteurs de projets : règlement administratif
- Services instructeurs : note technique + grille de notation (documents internes DREAL, non diffusables)

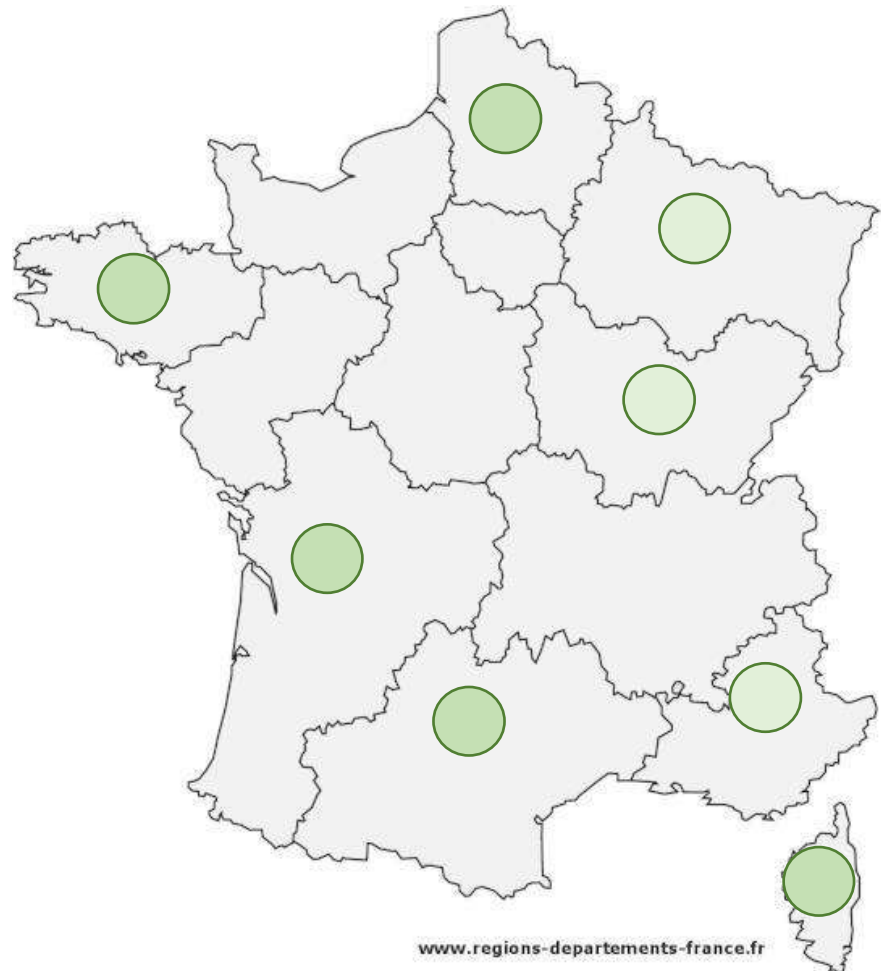


MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

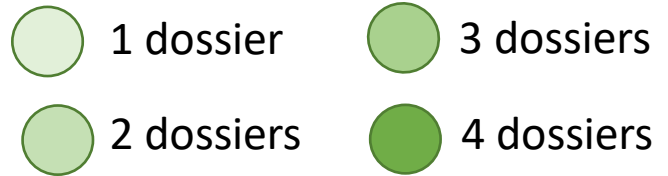
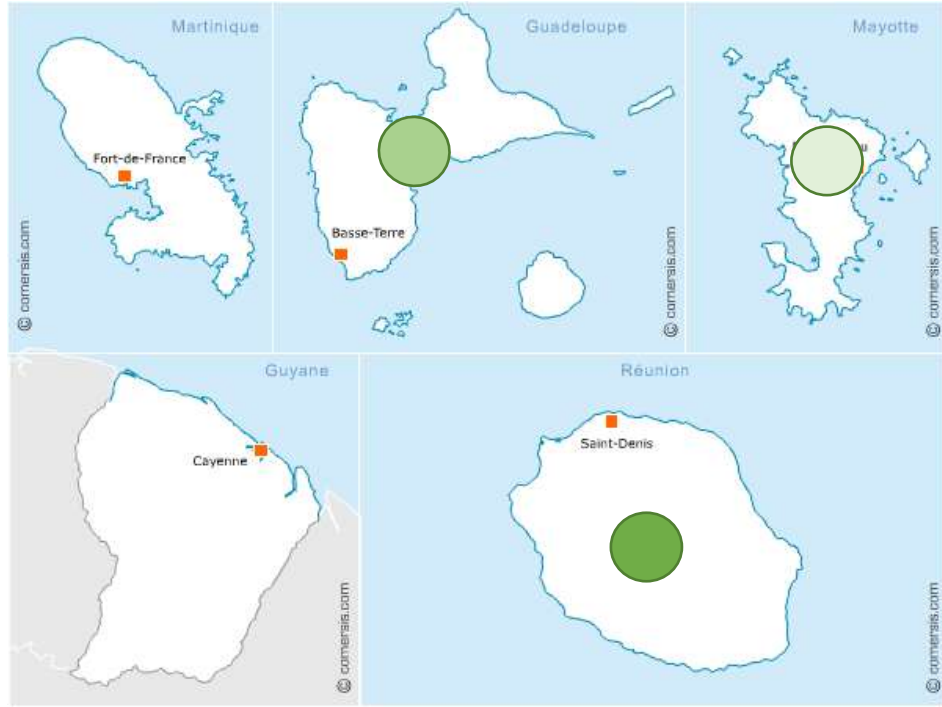
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Bilan actuel des dossiers déposés

- Nombre total de dossiers déposés : 25
  - Nombre de dossiers acceptés : 21 (Cf répartition par région)
- Espèces animales : 18% des dossiers – Espèces végétales : 82%
- Eau douce : 52% - Terrestre : 29% - Littoral / marin : 19%
- Montant total engagé : 1,1 M€



[www.regions-departements-france.fr](http://www.regions-departements-france.fr)



# Bilan actuel des dossiers déposés :

- Espèces traitées : pour moitié des dossiers : végétales aquatiques (jussies, myriophylle, hydrocotyle, massette en outre-mer...)
- Opérations financées : arrachage, faucardage, enfouissement
- Porteurs de projets principaux : opérateurs de l'Etat (VNF, CELRL), collectivités (EPCI, CD), syndicats d'usage
- Montants : de 1000 € à 100 k€



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Avenir du dispositif - principes

- Intégration du Fonds d'accompagnement de la SNB (4 actions : stratégie aires protégées, plan pollinisateurs, PNA, EEE – 150 M€) dans le Fonds Vert
- Budget EEE : 20 M€, « garanti » pour 2023 (au-delà : ?)
- Gestion du dispositif 2023 par les AE en métropole, par les DEAL en OM
- Suivi des dossiers 2022 par les DREAL



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*